

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

\*\*\*\*\*  
Séance du 11 avril 2013

\*\*\*\*\*  
N° 2013-10

<b>Nombre de délégués en exercice :</b>	16	L'an deux mil treize, le 11 avril à 15 heures 00, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
<b>Présents :</b>	9	
<b>Date de la convocation :</b> 04 avril 2013		

**Présents :** MM. ASTOUL, ASTRUC, AURADE, CAMBON, LAMOLINAIRIE, LAVABRE, MASSAT, MASSEGLIA et MOUCHARD.

**Absents excusés :** MM. AJAS, BONHOMME, DAGEN, GARRIGUES, MARTY, ROUCOLLE et SAZY.

**Assistaient à la séance :** M. PELZER représentant M. le Payeur Départemental, MM. BARON et GINESTET (Syndicat Départemental).

**OBJET : Cession d'un véhicule de transport.**

Le Président rappelle que lors de la réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2012, le Comité Syndical a approuvé les différents marchés portant entre-autres sur l'équipement en bras de levage de 2 véhicules polybennes affectés au transfert des déchets.

A cette occasion, le Comité Syndical a également décidé de procéder à la cession de l'un des 4 véhicules du parc existant.

La cession concerne le véhicule RENAULT KERAX 360 CV immatriculé 1754KL82 présentant une totalisation de kilométrage de 400 000 km.

Compte tenu des différentes réparations importantes à effectuer sur ce véhicule, le Président propose de retenir l'offre de reprise présentée par les Etablissements FAURIE MIDI-PYRENEES pour une valeur de 15 000 € HT.

\*  
\*\*

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver les propositions du Président,
- de céder le véhicule concerné aux Etablissements FAURIE MIDI-PYRENEES pour un montant de 15 000 € HT,
- d'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette cession.



Fait et délibéré le 11 avril 2013

Le Président,

Jean CAMBON